



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 63 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteuse : M^{me} Cécile Mballa Eyenga (Cameroun)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et onzième session la question intitulée « Rapport du Conseil des droits de l'homme », de la renvoyer à la Troisième Commission et de l'examiner elle-même en séance plénière, conformément à sa résolution 65/281 et à sa décision 65/503 A.
2. La Commission a tenu un débat général sur ce point à ses 45^e et 46^e séances, les 4 et 8 novembre 2016, et elle a examiné une proposition et s'est prononcée à son sujet à ses 49^e et 53^e séances, les 15 et 21 novembre 2016. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport du Conseil des droits de l'homme sur les travaux de sa vingt-quatrième session extraordinaire et de ses trente et unième et trente-deuxième sessions (A/71/53), de sa trente-troisième session (A/71/53/Add.1) et de sa vingt-cinquième session extraordinaire (A/71/53/Add.2).
4. À la 45^e séance, le 4 novembre, le Président du Conseil des droits de l'homme a fait une déclaration et entamé un dialogue avec les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Burundi, Canada, Chine, Costa Rica, Danemark, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Liechtenstein (également au nom de l'Australie, de l'Islande, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse), Maldives, Maroc, Mexique, Palaos, République arabe syrienne, République de

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 décembre 2016).

¹ A/C.3/71/SR.45, A/C.3/71/SR.46, A/C.3/71/SR.49 et A/C.3/71/SR.53.



Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Soudan, ainsi qu'avec l'observateur de l'Union européenne.

II. Examen du projet de résolution A/C.3/71/L.46 et de l'amendement y relatif figurant dans le document A/C.3/71/L.52

5. À la 49^e séance, le 15 novembre, le représentant du Botswana a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique, un projet de résolution intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme » (A/C.3/71/L.46), dont il a révisé oralement le paragraphe 2². Par la suite, les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet de résolution : Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Pakistan et Qatar.

6. À la 53^e séance, le 21 novembre, le représentant du Botswana a fait une déclaration au nom des États Membres des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique. Par la suite, le Yémen s'est porté coauteur du projet de résolution.

Décision sur l'amendement figurant dans le document A/C.3/71/L.52

7. À la même séance, la Présidente a appelé l'attention de la Commission sur l'amendement au projet de résolution A/C.3/71/L.46 figurant dans le document A/C.3/71/L.52, déposé par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, et Uruguay.

8. À la même séance, le représentant du Brésil a fait une déclaration au sujet du projet d'amendement.

9. Par la suite, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Honduras, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Serbie et l'Ukraine se sont portés coauteurs du projet d'amendement.

10. Toujours à la même séance, la Commission a adopté l'amendement figurant dans le document A/C.3/71/L.52 par 84 voix contre 77, et 17 abstentions (vote enregistré). Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-

² Voir A/C.3/71/SR.49.

Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam

Ont voté contre :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Nauru, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Soudan, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Se sont abstenus :

Arménie, Barbade, Bhoutan, Équateur, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Kazakhstan, Libéria, Myanmar, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Rwanda, Somalie, Trinité-et-Tobago

11. Avant le vote, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Botswana (au nom du Groupe des États d'Afrique), Slovaquie (au nom de l'Union européenne), États-Unis d'Amérique, République de Corée, Mexique, Japon, Égypte (au nom de l'Organisation de la coopération islamique), Thaïlande, Congo, Singapour, Israël, Jamaïque, Yémen, Cameroun, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Burundi et Nigéria.

12. Après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Norvège (également au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse), Paraguay, Malaisie et Chili (également au nom de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Mexique et de l'Uruguay).

Décision sur le projet de résolution A/C.3/71/L.46 dans son ensemble

13. À la 53^e séance, le 21 novembre, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration et annoncé son retrait de la liste des coauteurs du projet de résolution, tel que révisé oralement et amendé.

14. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.3/71/L.46, tel que révisé oralement et amendé, par 94 voix contre 3, et 80 abstentions (vote enregistré) (voir par. 17). Les voix se sont réparties comme suit³ :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre :

Bélarus, Israël, Maurice

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Togo, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu

³ Par la suite, les délégations du Mali et de Maurice ont indiqué qu'elles avaient eu l'intention de voter pour le projet de résolution.

15. Avant le vote, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Fédération de Russie, Botswana (au nom du Groupe des États d'Afrique), Égypte (au nom de l'Organisation de la coopération islamique), Nigéria, Israël et Liechtenstein (également au nom des pays ci-après : Australie, Canada, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suisse).

16. Après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Slovaquie (au nom de l'Union européenne), Costa Rica, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Nauru, Singapour, Bélarus, République islamique d'Iran, Botswana (au nom du Groupe des États d'Afrique), Mauritanie, Jamaïque, Libye, Ouganda, Cameroun, Yémen, Soudan, République-Unie de Tanzanie et Niger.

III. Recommandation de la Troisième Commission

17. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, par laquelle elle a institué le Conseil des droits de l'homme, et sa résolution 65/281 du 17 juin 2011, consacrée à l'examen de la question du Conseil,

Rappelant également ses résolutions 62/219 du 22 décembre 2007, 63/160 du 18 décembre 2008, 64/143 du 18 décembre 2009, 65/195 du 21 décembre 2010, 66/136 du 19 décembre 2011, 67/151 du 20 décembre 2012, 68/144 du 18 décembre 2013, 69/155 du 18 décembre 2014 et 70/136 du 17 décembre 2015,

Ayant examiné les recommandations figurant dans le rapport du Conseil des droits de l'homme^{1, 2},

1. *Prend note* du rapport du Conseil des droits de l'homme¹, de son additif², et des recommandations qui y figurent.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 53 (A/71/53).

² Ibid., Supplément n° 53 (A/71/53/Add.1 et Add.2).